

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Septembre à décembre 2023

**Le présent bulletin d'inscription est à retourner au CEPSO :**

- soit avec le chèque de règlement par courrier au 26 avenue de Suffren – 75015 Paris
- soit accompagné de la preuve de virement par mail à l'adresse [cepso@socaf.fr](mailto:cepso@socaf.fr)

L'inscription est validée à réception du règlement et du bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est à consulter sur notre site Internet [www.socaf.fr/formation-immobilier](http://www.socaf.fr/formation-immobilier). Aucune réservation n'est possible.

**LA WEBCAM EST OBLIGATOIRE** pour les formations en visioconférence.



DÉNOMINATION SOCIALE : .....

REPRESENTANT LEGAL : .....

ADRESSE : .....

NOM(S) et PRÉNOM(S) DU(DES) PARTICIPANT(S) : .....

☎ TÉL : ..... 📧 E-mail : .....

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
					INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
<b>TOUTES ACTIVITES</b>							
Visioconférence	V-M7	Gestion du temps et des priorités	11 septembre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	A27	DPE et indécence du logement	12 septembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T28B	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	12 septembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T20A	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Initiation	19 septembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-A23	Diagnostics immobiliers : compréhension et responsabilités	22 septembre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	M8	 Recruter et fidéliser les talents	27 septembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-M5	Définir et évaluer les objectifs des collaborateurs	4 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T28A	La transition énergétique : obligations réglementaires, DPE et audit, aides et cas concrets	4 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-A26	Les principes de l'analyse financière adaptés aux professionnels de l'immobilier	5 octobre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	T28B	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	18 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-A18	Gestion technique du patrimoine immobilier	23 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	24 octobre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux - convention IRSI	26 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-M6	Pilotage des équipes et agilité managériale	30 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T24	Pathologie du bâtiment	31 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-A27	DPE et indécence du logement	6 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T28A	La transition énergétique : obligations réglementaires, DPE et audit, aides et cas concrets	8 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	9 novembre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	F1	Les revenus fonciers	14 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-M8	 Recruter et fidéliser les talents	17 novembre	1 j.			x 1 j.

**À COMPLÉTER**

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
<b>TOUTES ACTIVITES (suite)</b>							
Visioconférence	V-T20A	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Initiation	21 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux - convention IRSI	23 novembre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	A23	Diagnostics immobiliers : compréhension et responsabilités	30 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-A28	<b>NOUVEAU</b> Référencer son site web	1 décembre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	F1	Les revenus fonciers	7 décembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-M7	Gestion du temps et des priorités	7 décembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-A15	Le RGPD pour les professions immobilières	8 décembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T28B	La rénovation énergétique : techniques, isolation, chauffage, ventilation et cas concrets	8 décembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-A8	La lutte contre le blanchiment appliquée à l'immobilier	11 décembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-A22	Se différencier en faisant vivre une expérience client unique	12 décembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-A27	DPE et indécence du logement	12 décembre	1 j.			x 1 j.
<b>GESTION</b>							
Visioconférence	V-G17	État des lieux et charges récupérables	13 septembre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	G23	Points de vigilance : les sources de contentieux en Gestion locative	18 septembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	26 septembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G3	Les charges récupérables et les réparations locatives	27 septembre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	28 septembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G24	Points de vigilance : les sources de contentieux en bail commercial	6 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G14	Prospection et négociation en Gestion locative	10 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	11 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G16	La gestion des sinistres en gestion locative	12 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G2	La pratique des baux d'habitation	19 et 26 octobre	2 j.			x 2 j.
Visioconférence	V-G17	État des lieux et charges récupérables	7 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G12	Les baux mixtes et professionnels	14 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	14 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G16	La gestion des sinistres en gestion locative	16 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G24	<b>NOUVEAU</b> Points de vigilance : les sources de contentieux en bail commercial	17 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G11	Les impayés de loyers	28 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	28 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	29 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	4 décembre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	5 décembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G23	Points de vigilance : les sources de contentieux en Gestion locative	5 décembre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	G22	Bail commercial : Indemnité d'éviction et valeur locative	12 décembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-G10	Actualité des baux d'habitation	13 décembre	1 j.			x 1 j.
<b>SYNDIC</b>							
Visioconférence	V-C6	Actualité de la copropriété	14 septembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-C20	<b>NOUVEAU</b> La rénovation énergétique en copropriété : contexte réglementaire et financement	20 septembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-C19	Suivi de chantiers, levées de réserves et garanties : ce qu'il faut savoir	6 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-C2	Gestion financière et comptable de la copropriété	12 octobre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	C7	Les impayés de charges de copropriété	17 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-C20	<b>NOUVEAU</b> La rénovation énergétique en copropriété : contexte réglementaire et financement	27 octobre	1 j.			x 1 j.

## À COMPLÉTER

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
<b>SYNDIC (suite)</b>							
Présentiel - Paris	C10	Techniques du bâtiment : modes constructifs, pathologies et fonctionnement des équipements collectifs	8 et 9 novembre	2 j.			x 2 j.
Visioconférence	V-C14	ASL, AFUL, Lots de volumes, unions, copropriétés : bien en différencier la gestion	23 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-C12	Développement et organisation de l'activité de syndic	24 novembre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	C20	<b>NOUVEAU</b> La rénovation énergétique en copropriété : contexte réglementaire et financement	27 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-C18	Gestion des copropriétés neuves	29 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-C6	Actualité de la copropriété	4 décembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-C7	Les impayés de charges de copropriété	7 décembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-C1	Gérer des immeubles en copropriété	13 et 14 décembre	2 j.			x 2 j.
<b>TRANSACTION</b>							
Visioconférence	V-T19	Vendre avec l'intelligence émotionnelle	28 septembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T8	L'avis de valeur	5 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	9 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T5A	Booster votre prospection et votre rentrée de mandats	10 et 11 octobre	2 j.			x 2 j.
Visioconférence	V-T31	Points de vigilance : les sources de contentieux en Transaction	17 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T26	Fonds de commerce : de l'évaluation à la signature	18 octobre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	T20A	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Initiation	19 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T13	La vente en l'état futur d'achèvement	20 octobre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T30	360° transaction pour faire évoluer nos pratiques	3 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T4	Du mandat au compromis	6 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T6	La cession de fonds de commerce	13 novembre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	T23	La vente en viager : initiation	15 novembre	1 j.			x 1 j.
Présentiel - Paris	T19	Vendre avec l'intelligence émotionnelle	16 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	20 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	21 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T32	<b>NOUVEAU</b> La vente en viager : perfectionnement	30 novembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T5B	Booster les ventes	5 décembre	1 j.			x 1 j.
Visioconférence	V-T8	L'avis de valeur	6 décembre	1 j.			x 1 j.

**NOMBRE TOTAL DE JOURS DE FORMATION :**

### TARIFS

Nombre total de jours	Prix
1 ou 2	<b>420 € TTC par journée</b> (350 € HT par journée)
3 ou 4	<b>372 € TTC par journée</b> (310 € HT par journée)
5 ou plus	<b>354 € TTC par journée</b> (295 € HT par journée)

Signature + cachet :



Nombre total de jours	
Prix par journée	x
<b>TOTAL TTC À RÉGLER :</b> (Chèque bancaire ou virement* à l'ordre de CEPSCO)	=

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation rappelées ci-après. En s'inscrivant, l'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

\* Pour un règlement par virement, préciser dans le libellé du virement la raison sociale et le numéro de sociétaire :

**CODE BIC : BREDFRPPXXX**

**IBAN : FR76 1010 7001 1800 4506 3142 203**

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

**Réservation, inscription et confirmation d'inscription :** L'inscription s'effectue à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement même en cas de financement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO-EP, AGEFICE...). Il appartient à l'inscrivant de faire les démarches auprès de son organisme. En cas de subrogation, dès réception des fonds par cet organisme, le CEPSCO procédera au remboursement des fonds reçus en faveur de l'inscrivant. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement (à concurrence du nombre de places disponibles). Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé par mail accompagné d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

**Contexte sanitaire :** En fonction de l'évolution des consignes sanitaires, le CEPSCO se réserve le droit de transformer les formations en présentiel en formations à distance.

**Accessibilité :** En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

**Le nombre de participants :** Le nombre maximum de participants par session est fixé à 15 en présentiel et à 12 en visioconférence sauf exceptions. Le CEPSCO se réserve le droit de le minorer en fonction de la méthode d'enseignement utilisée.

**Convocation du participant :** Une convocation par participant est adressée par mail à l'inscrivant au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture de la session. Elle comprend les informations suivantes : dates et durée de la session et lien de connexion ou coordonnées complètes du lieu de formation. Elle garantit que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

**Documents de fin de formation :** Le certificat de réalisation de la formation, la facture acquittée et le relevé de connexion ou feuille d'émargement sont adressés au participant sous un mois maximum après le séminaire par mail.

**Annulation d'inscription du fait du client :** Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSCO se réserve le droit de facturer 185€ HT à titre d'indemnisation. Un jour ouvré avant le début de la session, en cas d'annulation, d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

**Report d'inscription du fait du client :** Les demandes de report d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit avant ladite session. À compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSCO se réserve le droit de refuser la demande de report et de la considérer comme une annulation. Un jour ouvré avant le début de la session, aucun report pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue ne sera accepté. Le cas échéant, le report sera effectué sur le même thème de formation à une date ultérieure. L'inscrivant a la possibilité de reporter sans frais une seule inscription dans le semestre. Pour toute demande de report supplémentaire, des frais de gestion à hauteur de 25 € HT seront facturés pour chaque report.

**Annulation d'une session du fait du CEPSCO :** Le CEPSCO se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeure) avant sa date d'ouverture. Un mail d'annulation est alors adressé au participant en lieu et place de la convocation.

**Pénalités de retard :** Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi pour la Modernisation de l'Économie, le non-paiement du prix du stage dans un délai de 30 jours suivant la date de la formation entraîne automatiquement l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

**Formations en visioconférence :** La webcam ou à défaut la caméra frontale du téléphone est obligatoire pour le contrôle de présence. Le CEPSCO se réserve le droit d'exclure tout participant manquant à cette obligation.

**Refus d'inscription :** En cas de manquements constatés aux clauses du règlement intérieur ou aux règles de fonctionnement des formations en visioconférence lors d'une précédente formation, le CEPSCO se réserve le droit de refuser tout ou partie des inscriptions de la société.

**Données personnelles :** Le CEPSCO dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivants sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent obtenir la rectification, l'effacement des données le concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement des données en écrivant à [cepso@socaf.fr](mailto:cepso@socaf.fr). Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.